

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à des conditions de travail inacceptables à l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais».

Rapport de M. Christian Zaugg.

Le rapporteur tient ici à remercier les secrétaires qui se sont succédé dans cette commission, M^{mes} Olivia Di Lonardo et Tamara Saggini, pour la qualité de leurs notes de séances qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 18 janvier 2006 à la commission des pétitions. La commission s'est réunie à cinq reprises en 2006 et en 2007 afin d'examiner cette pétition, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, puis sous celle de M. François Sottas. Elle a procédé à un certain nombre d'auditions et a entendu les enseignants pétitionnaires, M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, accompagnée de M. Alexandre Vaucher, architecte, le D^r Roger-Luc Mounoud du Service de santé de la jeunesse, M. Jean-François Monnin, inspecteur de l'enseignement primaire attaché au Service médico-pédagogique, et M. José Borella, adjoint technique au Service d'architecture.

Le rapporteur indique, pour la compréhension des choses, que le traitement de cette pétition a connu deux phases: la première qui a débouché sur le projet d'arrêté urgent PA-61 concernant des travaux d'isolation acoustique, et la seconde qui a repris en compte la demande présentée par les pétitionnaires relative à la construction d'une salle de gymnastique en sous-sol.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 27 février 2006

Audition des pétitionnaires: l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais, représentée par M^{mes} Catherine Deville, Chantal Cheyroux et Josette Guenot, enseignantes, et M. Jean-Luc Lépine, maître principal

M^{me} Catherine Deville explique que l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais (EFP) accueille une bonne centaine d'adolescents en situation

de préapprentissage, dont l'âge est compris entre 13 et 15 ans, et que ces jeunes sont profondément perturbés par le bruit occasionné, du côté des voies CFF, par le chantier du CEVA qui les empêche de travailler dans de bonnes conditions. Des discussions auxquelles le personnel n'a pas été associé ont eu lieu entre la Ville de Genève, le CEVA et la direction de l'enseignement primaire. Elles ont porté essentiellement sur le déplacement de la salle de gymnastique et n'ont pas pris en compte les problèmes acoustiques causés par l'élargissement des voies CFF. M^{me} Deville relève que les conditions sociales de travail sont déjà très difficiles en soi – la scène de la drogue s'est déplacée du côté de la rue Voltaire – et voilà que maintenant l'on ne s'entend plus parler dans les classes. Elle ajoute que tout cela s'inscrit dans un quartier situé en plein centre-ville, près de la gare et le long du boulevard James-Fazy dévolu à la circulation automobile et regrette que le Conseil administratif n'ait pas retenu, pour des raisons de coût (60 000 francs), la mise en place de doubles vitrages permettant une bonne isolation acoustique. Elle tient d'ailleurs à la disposition de la commission une lettre qui a été adressée par le Service des écoles et institutions pour l'enfance à l'EFPP de Saint-Gervais. M^{me} Deville poursuit en disant que les enseignants ne comprennent pas pourquoi on a absolument voulu rénover l'ancienne salle de gymnastique qui n'était déjà pas – loin s'en faut – aux normes de Macolin, en lui enlevant encore quelques mètres carrés supplémentaires et en la déplaçant en direction du préau de l'école. Les pétitionnaires regrettent que l'idée d'une construction d'une salle en sous-sol n'ait pas été retenue, à l'instar de la très belle réalisation à l'école de la Roseaie, et ils ont le sentiment d'avoir été laissés pour compte. Bref, les conditions de travail présentes et à venir des élèves sont franchement mauvaises et M^{me} Catherine Deville invite le Conseil municipal à donner une suite favorable et rapide à la pétition que le corps enseignant lui a été présentée.

M^{me} Josette Guenot, qui effectue un travail de bibliothécaire et d'appui aux élèves en difficulté, indique à la commission que le travail dans son local, proche du chantier, est au-delà du supportable et invite la commission à venir sur place s'en rendre compte.

M^{me} Chantal Cheyroux est venue en tant que représentante des élèves. Elle explique à la commission qu'ils-elles sont issu-e-s de 24 nationalités différentes et que cette école ne leur renvoie pas une bonne image d'eux-mêmes. Le bâtiment laisse complètement à désirer et elle relève, à titre d'exemple, que l'état des murs a conduit le corps enseignant à proposer aux élèves de donner un coup de peinture, ce qui peut passer pour un bon geste éducatif, mais renvoie la Ville de Genève à ses responsabilités.

M. Jean-Luc Lépine, maître principal, s'étonne du fait que, malgré une demande pourtant faite en bonne et due forme, les enseignants aient été tenus à l'écart des réunions de chantier et il regrette, par conséquent, que l'on se soit contenté de les mettre devant le fait accompli.

La commission lui demande s'il est possible de procéder, via le Service de santé de la jeunesse, à des prises de décibels sur place afin de pouvoir disposer de chiffres précis.

M. Lépine prendra contact, à cet effet, avec le médecin de l'école et remercie la commission de l'attention qu'elle a portée à cette pétition.

La commission, édifiée par la situation dramatique de l'EFP de Saint-Gervais, décide, après un petit débat, de construire le dossier et d'auditionner à cet effet le Service des écoles et institutions pour l'enfance, le D^r Roger-Luc Mounoud du Service de santé de la jeunesse – afin de connaître son point de vue en ce qui concerne le degré de nuisance phonique causé par le chantier – M. Jean-François Monnin, inspecteur de la division spécialisée, et le Service d'architecture de la Ville de Genève.

Séance du 6 mars 2006

Audition de M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, accompagnée de M. Alexandre Vaucher, architecte dans le même service

M^{me} Irminger indique d'entrée qu'elle n'entend pas minimiser les demandes adressées par les pétitionnaires, car elle est pleinement consciente des nuisances provoquées par le chantier du CEVA. Cela dit, le Service des écoles et institutions pour l'enfance, qui envisage de rénover l'EFP de Saint-Gervais, s'est simplement demandé s'il ne convenait pas mieux, plutôt que de procéder au coup par coup, d'attendre pendant quelques mois, malgré des conditions difficiles, plutôt que de dépenser dans l'urgence une somme qui correspond à la moitié du budget annuel d'entretien des écoles. Elle ajoute, concernant la salle de gymnastique, que la Ville a envisagé, dans un premier temps, de détruire l'édifice pour construire une salle en sous-sol, mais elle précise que la direction du CEVA et la Commission des monuments, de la nature et des sites ne sont pas entrées en matière en ce qui concerne cette solution, lui préférant le ripage et la restauration du bâtiment existant. Pour en revenir au problème acoustique, une étude a été faite démontrant qu'une possibilité d'amélioration existait en plaçant un double vitrage sur chaque fenêtre, séparé par un espace de 10 cm. Un devis estimatif a donc été demandé qui fixait le prix du matériel à 60 000 francs et le coût de la pose à 10 000 francs. Le Conseil administratif n'a pas retenu cette proposition pour des raisons budgétaires. Il n'a pas non plus donné suite au souhait du corps enseignant d'ajouter l'espace de la rue Bautre au préau pendant les travaux, estimant que la surface de jeu restant à disposition était suffisante.

Un commissaire lui demande pourquoi un crédit d'investissement n'a pas été présenté.

M^{me} Irminger estime que les délais de présentation et référendaire n'auraient pas permis de faire les travaux à la période indiquée.

Un autre commissaire aimerait connaître les raisons qui ont conduit à ne pas faire les travaux du CEVA pendant les vacances scolaires.

M. Vaucher relève qu'il reste deux grandes piles à construire pour l'élargissement des voies. Il tient par conséquent à rassurer le commissaire, car ces travaux seront entrepris au mois de juillet. Il restera le sillage, le coffrage et le bétonnage à exécuter, une opération qui prendra une bonne semaine. M. Vaucher en profite, par ailleurs, pour rappeler à la commission que des panneaux antibruit seront posés le long des voies CFF pour protéger l'école.

Le même commissaire demande qui est en négociation pour la Ville en ce qui concerne le déplacement de la salle de gymnastique.

M^{me} Irminger lui précise qu'il s'agit, en l'occurrence, du Service d'architecture et, en particulier, de M. José Borella, chargé de la gestion de ce dossier.

Un autre commissaire ne comprend pas très bien comment les choses se sont passées au plan de la concertation avec le corps enseignant et s'étonne de la situation qui a prévalu.

M^{me} Irminger lui explique alors que les relations entre la Ville et l'EFP de Saint-Gervais sont régies par la loi sur l'enseignement primaire. L'école ne fait donc pas partie de l'enseignement secondaire mais dépend, avec l'EFP de Conches, à la fois de la direction de l'enseignement primaire et du Service médico-pédagogique. A cet effet, les personnes de contact du côté du Département de l'instruction publique ont été respectivement MM. Jean-Paul Biffiger, directeur adjoint du Service médico-pédagogique, Jean-François Monnin, inspecteur d'école, et M. Jean-Luc Lépine, maître principal.

A des questions portant sur le déroulement des travaux, M. Vaucher précise que les dates retenues (fin des travaux en juillet) prenaient en compte l'élargissement des voies mais pas le déplacement de la salle de gymnastique.

Un commissaire s'étonne, à ce propos, de la petitesse de la salle.

M^{me} Irminger relève que ce n'est pas la seule salle qui ne satisfait pas aux normes et de citer quelques écoles qui se trouvent largement en dessous telles que celles des Cropettes ou du 31-Décembre. Elle reconnaît cependant que le format de la salle de gymnastique de Saint-Gervais pose un problème particulier pour des adolescents, qui ont besoin d'espace pour courir et jouer à des jeux de ballon, et ajoute que la solution actuelle, qui consiste à se rendre au pavillon de la Queue-d'Arve, n'est pas satisfaisante.

Un commissaire, qui considère qu'il y a urgence, s'intéresse aux délais nécessaires pour entreprendre des travaux d'isolation phonique.

M. Vaucher estime qu'il faut compter quatre semaines pour commander et obtenir des doubles vitrages et environ quinze jours pour les poser.

La commission en prend bonne note et décide d'auditionner M. José Borella en plus du D^r Mounoud et de M. Jean-François Monnin, inspecteur d'école.

Séance du 13 mars 2006

Auditions successives du D^r Roger-Luc Mounoud du Service de santé de la jeunesse, de M. Jean-François Monnin, inspecteur attaché au Service médico-pédagogique, puis de M. José Borella, adjoint technique au Service d'architecture

Le D^r Mounoud indique à la commission qu'il est médecin scolaire depuis une trentaine d'années et que, à ce titre, il s'occupe de problèmes de maltraitance et plus généralement des conditions d'hygiène et de sécurité au sein des écoles. A ce titre, il connaît bien l'EFP de Saint-Gervais et relève d'emblée que le bâtiment est en mauvais état et qu'il ne permet pas de travailler dans de bonnes conditions. Il y a beaucoup de bruit, tant du côté des voies CFF que du boulevard James-Fazy, et il a pu enregistrer pendant trente minutes, le 7 mars 2006 à 10 h, grâce à un sonomètre, un niveau de 58 décibels dans les classes, mesure qui dépasse largement le seuil autorisé. Il y a donc péril en la demeure et il a pu constater que les élèves avaient beaucoup de peine à se concentrer.

Quelques commissaires aimeraient connaître son point de vue en ce qui concerne une rénovation du bâtiment.

Le D^r Mounoud y est favorable mais relève que, en cas de pose de doubles vitrages, il pourrait y avoir un problème de circulation d'air dans l'école. Il estime cependant qu'il convient d'agir rapidement, car la situation qui prévaut en ce moment est inacceptable.

Un commissaire lui demande si le même niveau de décibels dans un préau peut affecter le comportement des enfants.

Le D^r Mounoud répond par l'affirmative, car ce seuil ne permet pas de communiquer au-delà de quatre mètres, ce qui, on l'imagine bien, ne facilite pas la réalisation de jeux sociaux.

Un autre commissaire se demande comment on en est arrivé là.

Le D^r Mounoud lui rétorque que le problème a été manifestement sous-estimé.

Le président accueille ensuite M. Jean-François Monnin, inspecteur d'école attaché au Service médico-pédagogique.

M. Monnin remercie, pour commencer, la Ville de mettre à la disposition de l'enseignement primaire et plus particulièrement de l'enseignement spécialisé

cette école située dans le quartier de Saint-Gervais. L'EFPP reçoit un peu plus de 100 élèves dont 34% habitent en ville de Genève, et le taux d'encadrement des jeunes y est de 5,7%, ce qui signifie qu'il y a dans cette école près d'un-e intervenant-e pour six élèves. Cela dit, il souhaite ensuite vivement que la pétition ne remette pas en cause les bons rapports de confiance qui existent entre la Ville et le Département de l'instruction publique, mais comprend la démarche entreprise par les enseignants. M. Monnin relève que le mur antibruit qui sera placé du côté des voies CFF protégera bien l'aile sud-ouest du bâtiment mais pas les façades donnant sur le boulevard James-Fazy très exposées, quant à elles, au bruit de la circulation automobile. Interpellé au sujet de la procédure, M. Monnin a eu la désagréable impression que sa marge de manœuvre était faible; la Ville de Genève ne se posant d'emblée que comme un simple partenaire dans une procédure qui en comprenait plusieurs.

Un commissaire lui demande qui est néanmoins son interlocuteur du côté de la Ville de Genève.

M. Monnin lui répond qu'il s'agit du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Un autre commissaire aimerait savoir si la proportion d'élèves provenant de la ville à l'EFPP de Conches est semblable à celle de celle de Saint-Gervais.

M. Monnin croit pouvoir l'affirmer.

Questionné au sujet de la concertation défectueuse, M. Monnin relève qu'il était tout d'abord question de faire les travaux bruyants pendant les vacances scolaires et que c'est la raison pour laquelle il n'a pas jugé utile d'interpeller le groupe de travail. Il est par contre intervenu, à partir du moment où la situation s'est dégradée, auprès de ses supérieurs hiérarchiques, mais sa démarche n'a pas été suivie d'effet. Il comprend toutefois sa direction qui entendait conserver dans ce dossier de bonnes relations avec la Ville de Genève.

Interrogé au sujet de l'état du bâtiment, M. Monnin estime qu'il n'est pas en si mauvais état et considère que la réfection partielle par les élèves de certains murs à l'intérieur a eu pour effet de les intéresser à leur cadre de vie.

Un commissaire lui demande ce qu'il pense de l'option retenue pour la salle de gymnastique.

Là-dessus, M. Monnin est catégorique. Il considère que la décision de réinstaller la salle dans le petit bâtiment adjacent est mauvaise et il aurait préféré que l'on construise une salle en sous-sol comme à la Roseraie.

Interpellé au sujet de l'avenir de Saint-Gervais, M. Monnin considère que le bâtiment doit bien continuer à être une école, mais il ne refuserait pas, en cas de nécessité, de déplacer les élèves de l'EFPP dans une annexe du collège Voltaire.

La commission en prend acte et reçoit M. José Borella représentant le Service d'architecture.

M. Borella tient à préciser que le Service d'architecture a hérité de ce dossier au début de l'année 2004, après que la Ville de Genève est entrée en concertation avec la direction du CEVA pour discuter de l'avenir de la salle de gymnastique. Il en est ressorti qu'il convenait de conserver l'une des premières salles construites en ville après l'adoption de la loi qui a rendu obligatoire l'enseignement de la gymnastique à l'école, en 1885. Il estime, par ailleurs, que la réalisation d'une salle en sous-sol n'aurait pas permis d'atteindre les normes maximales de Macolin qui préconisent une surface de 24 m x 16 m, mais il ajoute cependant que des dimensions de 24 m x 12 m sont également admises. Il conclut en rappelant que la direction du CEVA a accepté de prendre en charge tout ou partie du coût du déplacement de la salle de gymnastique.

Interpellé sur la situation de l'école proprement dite, M. Borella indique à la commission que seul le Service des écoles et institutions pour l'enfance était habilité à prendre des décisions à ce sujet.

Revenant à la salle de gymnastique, un commissaire aimerait connaître le coût de la réalisation d'une salle en sous-sol.

M. Borella l'estime à environ 3,5 millions de francs et il ajoute que l'opération aurait pris du temps, contrairement à l'option de déplacement retenue par le groupe de travail.

Un commissaire lui demande ensuite à quand remonte la construction des deux bâtiments.

M. Borella lui répond que l'école a été construite en 1867 et la salle de gymnastique en 1885.

Remarque: Le rapporteur tient à faire remarquer qu'entre deux édifices contigus datant de la même époque on a montré beaucoup d'attention pour une salle de gymnastique obsolète et sous-dimensionnée en laissant complètement de côté l'école proprement dite et ses classes. Il constate également que le coût du déplacement et de rénovation dudit bâtiment a tourné autour de 3 millions de francs, un montant qui n'est pas très éloigné de celui qui aurait pu permettre la réalisation d'une salle en sous-sol. Etrange balance qui privilégie le maintien d'une quelconque bâtisse surannée en briques au développement social et sportif de nos jeunes!

Discussion

Un débat s'engage au terme duquel tous les groupes s'engagent à défendre, lors de la séance du Conseil municipal du lendemain, un projet d'arrêté urgent

(PA-61) rédigé par le président et intitulé: «Vitrages antibruit à l'École de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais». Cet arrêté a, pour mémoire, été voté à la quasi-unanimité du Conseil municipal, mais il a été invalidé, par la suite, par l'autorité de surveillance des communes de l'Etat pour des questions de procédure. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a présenté, lors de la séance plénière du 17 janvier 2007, la proposition PR-531 intitulée: «Remplacement des fenêtres de l'École de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais» qui a été renvoyée à la commission des travaux. Cette proposition vient d'être acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 avril 2007.

Cette situation a mis un point d'orgue à la pétition, tout au moins en ce qui concerne sa première partie.

Séance du 8 mai 2006

Organisation de la suite des travaux

Pour faire court, la commission décide de ne rien décider, estimant qu'il appartient aux élu-e-s de la nouvelle législature de prendre la décision de poursuivre le débat ou de classer la pétition.

Séance du 5 février 2007

Discussion

Le président, estimant que la commission a fait le tour du sujet, propose un tour de table et de passer ensuite au vote.

Le rapporteur constate que le problème de l'isolation acoustique a certes été résolu, mais qu'il n'en va pas de même pour la construction d'une véritable salle de gymnastique en sous-sol.

Un commissaire relève qu'il y a d'autres salles hors normes en Ville de Genève et ne voit pas pourquoi on ferait de l'EFP de Saint-Gervais un cas particulier.

Une petite discussion porte ensuite sur le préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites et il en ressort que ledit préavis n'a porté que sur la conservation d'un bâtiment mais pas sur son affectation et que le problème de la construction d'une salle reste donc ouvert.

Quelques commissaires considérant que les jeunes de l'EFP de Saint-Gervais, déjà bien défavorisés au plan social, méritent bien une véritable salle de gymnastique, le président, pour départager les positions respectives, met la pétition aux voix.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 8 oui (1 S, 1 T, 2 AdG/SI, 2 L, 2 UDC) contre 4 non (2 Ve, 2 S) et 1 abstention (R).

La commission des pétitions vous propose, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Annexe: texte de la pétition

NON A DES CONDITIONS DE TRAVAIL INACCEPTABLES A L'EFP DE SAINT-GERVAIS

Pétition adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux.

Les soussignés, tous professionnels à l'EFP Saint-Gervais tiennent à vous dire que les conditions de travail qui nous sont imposées, durant le chantier du CEVA, sont très difficiles. Les élèves, les enseignants et les différents intervenants sont perturbés par le bruit ambiant et n'arrivent pas à travailler normalement. La surface du préau va être notablement réduite et, malgré nos demandes, aucune compensation ne nous a été proposée par le Conseil administratif.

Nous nous étonnons que la Ville de Genève n'ait pas eu l'idée de nous proposer des alternatives adéquates et nous avons le très net sentiment que les conditions d'apprentissage des élèves de notre école n'ont pas été prises en compte.

La salle de gymnastique rénovée ne permettra pas, d'autre part, à nos jeunes de disposer d'un espace suffisant sur le plan sportif et nous demandons instamment à la Ville de revenir en arrière en ce qui concerne le projet prévu pour construire une salle bien dimensionnée en sous-sol, car le bâtiment, qui va être amputé alors qu'il était déjà trop petit auparavant, ne répond plus du tout aux normes en vigueur (normes de Macolin).

Avec nos meilleures salutations.

Le corps enseignant et l'équipe psychosociale de l'EFP de Saint-Gervais.

NOM

PRENOM

SIGNATURE
